Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/11/2026 - 7010 - 2022 B 01235 - 922 538 079 - 3TP

3TP
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 104.000,00 euros
Siège social : 415 Route de la Gare
40360 POMAREZ
922 538 079 RCS DAX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

COMPTE APPROUVES PAR DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 19 JUIN 2026

LE PRESIDENT,
SAS TREMONT[1]
MONSIEUR BERNARD TREMONT

Bernard TREMONT
Certifié par yousign

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SASU 3TP	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	415 Route de la Gare 40360 POMAREZ	
SIRET	92253807900018	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	178 000	012	178 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	179 368	030 69 637	109 731
	Immobilisations financières * (1)		040	6 015	042	6 015
	Total I (5)		044	363 383	048 69 637	293 746
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	278 085	070	278 085
		Autres * (3)	072	51 720	074	51 720
	Charges constatées d'avance *		092	51 623	094	51 623
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	246 118	086	246 118
	Total II		096	627 546	098	627 546
	Total général (I + II)		110	990 929	112 69 637	921 292

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	104 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	50
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-48 598
	Résultat de l'exercice	136	71 129
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	126 582
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	15 458
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	213 487
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 83 596)	172	121 336
	Comptes courants d'associés	173	444 428
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	794 710
	Total général (I + II + III)	180	921 292

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	71 522
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU 3TP — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 178 000	402 :	404 :	406 : 178 000	
	Autres	410 :	412 :	414 :	416 :	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 :	432 :	434 :	436 :	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 :	442 :	444 :	446 :	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450 :	452 :	454 :	456 :	
	Matériel de transport	460 : 126 410	462 : 71 522	464 : 18 564	466 : 179 368	
	Autres immobilisations corporelles	470 :	472 :	474 :	476 :	
Immobilisations financières		480 : 9 015	482 :	484 : 3 000	486 : 6 015	
TOTAL		490 : 313 425	492 : 71 522	494 : 21 564	496 : 363 383	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495 :	497 :	498 :	499 :
Autres immobilisations incorporelles		500 :	502 :	504 :	506 :
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 :	522 :	524 :	526 :
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 :	532 :	534 :	536 :
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 :	542 :	544 :	546 :
	Matériel de transport	550 : 46 210	552 : 41 991	554 : 18 564	556 : 69 637
	Autres immobilisations corporelles	560 :	562 :	564 :	566 :
TOTAL		570 : 46 210	572 : 41 991	574 : 18 564	576 : 69 637

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1 RACHAT CB DL-414-RH ☐	2 BENNE TP CL-657-FP ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	4 073	4 073						
2	14 491	14 491						
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 18 564	580 : 18 564	582 :	584 :	586 :	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19 % (1)	579 :	Régularisations	590 :	583 :	594 :	595 :		
TOTAL	596 :	585 :	597 :	599 :				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMP1A

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 3TP

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	49 541
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	49 541
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	456 586
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	251 437
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° . 37/45 ercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

3TP
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 104.000,00 euros
Siège social : 415 Route de la Gare
40360 POMAREZ
922 538 079 RCS DAX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 71.129,47 euros, comme suit :

- Au poste « Report à Nouveau débiteur » à hauteur de .....48.597,68 €

- A titre d'affectation à la réserve légale à hauteur de .....10.350,00 €

- Le solde,
Au poste « Autres réserves » soit ..... 12.181,79 €

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 126.581,79 euros.

L'Associée Unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président[1]

Bernard TREMONT
Certifié conforme
✓ Certifié par yousign

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN